



FACTURE RESTAURATION SCOLAIRE - 1er trimestre

publié le 21/09/2021

Vous avez reçu par mail le 1er avis aux familles pour le 1er trimestre 2021/2022.

Cet avis vous a été transmis pour information si vous avez opté pour le prélèvement automatique (50€/mois à partir du mois d'octobre avec régularisation en juin).

Si vous n'avez pas choisi d'être prélevé ou si vous êtes boursier, vous voudrez bien nous régler par tout autre moyen précisé sur la facture. En cas de difficultés financières, vous voudrez bien contacter la gestion pour une éventuelle aide de l'établissement.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Valérie Sicart - Gestionnaire



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.